

**GSN – Générations Sexualités Neuchâtel**

**Peseux, commune de Neuchâtel**

Rapport de l'Organe de révision  
à l'Assemblée générale des membres de l'Association  
sur les comptes annuels 2024

**Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres  
de l'Association GSN – Générations Sexualités Neuchâtel, Peseux, commune de Neuchâtel**

**Rapport sur l'audit des comptes annuels**

**Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GSN – Générations Sexualités Neuchâtel, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse.

**Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du comité relatives aux comptes annuels**

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

Nous communiquons au comité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du résultat au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 5 mai 2025 - nvo

RVF Fiduciaire SA



Nicolas Voirol  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

BILAN	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs circulants</b>				
Trésorerie	CHF	506'474.83	CHF	512'725.79
Autres créances à court terme	CHF	196.90	CHF	110.80
Actifs de régularisation	CHF	41'741.60	CHF	41'041.00
	CHF	548'413.33	CHF	553'877.59
<b>Actifs immobilisés</b>				
Mobilier et machines	CHF	1.00	CHF	1.00
Véhicules	CHF	1.00	CHF	1.00
Equipement administratif	CHF	1.00	CHF	1.00
	CHF	3.00	CHF	3.00
	CHF	548'416.33	CHF	553'880.59
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux étrangers à court et moyen terme</b>				
Passifs de régularisation	CHF	61'605.83	CHF	67'442.90
	CHF	61'605.83	CHF	67'442.90
<b>Provisions</b>				
Avances pour projets	CHF	74'363.90	CHF	61'640.90
Réserve migrants	CHF	33'465.55	CHF	33'465.55
Réserve manifestations	CHF	67'967.14	CHF	65'548.14
Réserve 30è anniversaire	CHF	0.00	CHF	4'645.83
Réserve HSH	CHF	6'385.00	CHF	5'085.00
Réserve Projet Hors Murs	CHF	10'549.39	CHF	8'049.39
Réserve Projet LGBTIQ	CHF	30'687.70	CHF	19'437.70
Réserve Projet 65+	CHF	3'150.00	CHF	0.00
Fonds de solidarité	CHF	23'770.35	CHF	18'078.02
Réserve dons	CHF	22'212.38	CHF	21'824.32
	CHF	272'551.41	CHF	237'774.85
<b>Capitaux propres</b>				
Capital de dotation	CHF	125'243.75	CHF	125'243.75
Réserve déficits futurs	CHF	123'419.09	CHF	139'160.14
Résultat de l'exercice (2024 : Déficit - 2023 : Déficit)	CHF	(34'403.75)	CHF	(15'741.05)
	CHF	214'259.09	CHF	248'662.84
	CHF	548'416.33	CHF	553'880.59

COMPTE D'EXPLOITATION	2024		2023	
<b>Produits</b>				
Recettes tests	CHF	105'461.00	CHF	111'896.00
Recettes information	CHF	33'210.20	CHF	22'096.80
Recettes ESS	CHF	168'424.80	CHF	165'053.06
Cotisations	CHF	3'040.00	CHF	3'340.00
Autres recettes diverses	CHF	13'461.46	CHF	24'500.29
	CHF	323'597.46	CHF	326'886.15
<b>Prélèvement ou (attribution) aux provisions :</b>				
Avances pour projets	CHF	(12'723.00)	CHF	(12'283.71)
Réserve migrants	CHF	0.00	CHF	(3'680.00)
Réserve manifestations	CHF	(2'419.00)	CHF	(5'980.00)
Réserve 30è anniversaire	CHF	4'645.83	CHF	0.00
Réserve HSH	CHF	(1'300.00)	CHF	(5'085.00)
Réserve Projet Hors Murs	CHF	(2'500.00)	CHF	(1'516.00)
Réserve Projet LGBTIQ	CHF	(11'250.00)	CHF	11'250.00
Réserve Projet 65+	CHF	(3'150.00)	CHF	0.00
Fonds de solidarité	CHF	(5'692.33)	CHF	57.80
Réserve dons	CHF	(388.06)	CHF	(516.00)
Réserve déficits futurs	CHF	15'741.05	CHF	(62.41)
	CHF	(19'035.51)	CHF	(17'815.32)
<b>CHARGES</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et charges sociales	CHF	861'762.98	CHF	811'929.70
Prestations de tiers	CHF	4'089.60	CHF	4'209.60
Formation et supervision	CHF	2'633.35	CHF	11'271.65
	CHF	868'485.93	CHF	827'410.95
<b>Matériel médical - entretien et réparation</b>				
Matériel tests et frais de laboratoires	CHF	52'024.75	CHF	51'522.94
Matériel d'accueil	CHF	3'238.10	CHF	4'367.72
	CHF	55'262.85	CHF	55'890.66
<b>Frais des locaux</b>				
Loyers et décompte de charges	CHF	21'968.95	CHF	23'356.20
Eau, énergie, déchets	CHF	1'040.90	CHF	941.25
Frais de conciergerie	CHF	3'408.42	CHF	3'186.85
	CHF	26'418.27	CHF	27'484.30
<b>Frais administratifs</b>				
Fournitures et matériel de bureau	CHF	3'890.76	CHF	5'785.40
Fournitures et matériel informatique	CHF	6'245.75	CHF	14'872.65
Honoraires fiduciaire	CHF	3'859.15	CHF	2'154.00
Téléphone/concession radio	CHF	3'353.70	CHF	3'427.45
Frais de port et financiers, y.c intérêts négatifs	CHF	411.93	CHF	533.14
Frais de journaux et documentation prof.	CHF	484.00	CHF	458.00
Frais de déplacement	CHF	12'189.27	CHF	14'040.56
Frais de manifestations et autres	CHF	412.30	CHF	1'804.30
Frais divers	CHF	7'948.45	CHF	6'602.04
	CHF	38'795.31	CHF	49'677.54
<b>Assurances, frais de véhicule et taxes</b>				
Primes d'assurances	CHF	346.55	CHF	447.20
Frais de véhicule, assurance et entretien	CHF	1'588.30	CHF	5'282.55
Taxes et cotisations	CHF	854.00	CHF	754.00
	CHF	2'788.85	CHF	6'483.75
<b>Découvert avant attribution aux réserves</b>	CHF	(687'189.26)	CHF	(657'876.37)

**ATTRIBUTION ET UTILISATION DES FONDOS ET RESERVES**

	2024	2023
<b>Découvert avant attribution aux réserves</b>	<b>CHF (687'189.26)</b>	<b>CHF (657'876.37)</b>
Avances pour projets	CHF (12'723.00)	CHF (12'283.71)
Réserve migrants	CHF 0.00	CHF (3'680.00)
Réserve manifestations	CHF (2'419.00)	CHF (5'980.00)
Réserve 30è anniversaire	CHF 4'645.83	CHF 0.00
Réserve HSH	CHF (1'300.00)	CHF (5'085.00)
Réserve Projet Hors Murs	CHF (2'500.00)	CHF (1'516.00)
Réserve Projet LGBTIQ	CHF (11'250.00)	CHF 11'250.00
Réserve Projet 65+	CHF (3'150.00)	CHF 0.00
Fonds de solidarité	CHF (5'692.33)	CHF 57.80
Réserve dons	CHF (388.06)	CHF (516.00)
Réserve déficits futurs	CHF 15'741.05	CHF (62.41)
	<b>CHF (19'035.51)</b>	<b>CHF (17'815.32)</b>
<b>Résultat d'exploitation de l'exercice (hors subventions cantonales)</b>	<b>CHF (668'153.75)</b>	<b>CHF (640'061.05)</b>
<b>Subventions cantonales</b>	<b>CHF 633'750.00</b>	<b>CHF 624'320.00</b>
<b>Résultat de l'exercice (2024 : Déficit - 2023 : Déficit)</b>	<b>CHF (34'403.75)</b>	<b>CHF (15'741.05)</b>